

TRANSCRIPTION

<b>Nom du projet :</b>	GARROT		
<b>Identification Appel :</b>	Date :	2011-06-01	
	Heure début:	12:18:29	
	Heure fin:	12:24:56	
	Durée :	00h06m27s	
<b>No. de conversation :</b>	11-0164_000-000-0000_BAVLIM_00057		
<b>Type :</b>	Transcription <input type="checkbox"/>	Traduction <input type="checkbox"/>	
<b>Langue(s) :</b>	Français <input checked="" type="checkbox"/>	Anglais <input type="checkbox"/>	Autre(s) : _
<b>Identification Personnes :</b>	a) Clément DESROCHERS (CD)		
	b) Philippe LAROCQUE (PL)		
<b>No de téléphones interceptés :</b>	Micro		
<b>No téléphone entrant/ sortant :</b>			

Contenu de la conversation : de 4 :02 à 6 :26

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. PL: Bon sacrement. Lapointe. Là ça d'air qui a eu des problèmes avec sa blonde encore là.</li> <li>2. CD: Bon.</li> <li>3. PL: Là y me demande, y a été cherché, y a été signé des papiers hier su' Saint-Léonard, pis y dit as-tu, un p'tit quek chose pour moé là?</li> <li>4. CD: Plus ça change plus c'est pareil.</li> <li>5. PL: Bin oui c'est effectivement ça. Là il faut y donné l'argent pour sa roulotte pis y va finir par l'redonner. On va essayer d'le clairer. Moé j'ai faite un deal là. Bin là écoute, j'va te dire ce que j'ai discuté avec Normand à matin là, y m'a donné l'accord pour en discuter avec Lapointe, mais j'ai ses chiffres là, mais en tout cas, estimons à peu près cinquante (50) là.</li> <li>6. CD: Ouin.</li> <li>7. PL: Là, j'ai dit bon ok. À chaque.</li> <li>8. CD: Tu te trompes tu trompes pas beaucoup à mon avis.</li> <li>9. PL: Ouin, on on à à chaques vacances on y a donné cinq mille (5 000). Cinq mille (5000) aux vacances d'été, cinq mille (5000).</li> <li>10. CD: On y en a donné dix (10) l'année passée.</li> <li>11. PL: Deux (2) fois cinq milles (5000).</li> <li>12. CD: Deux (2) fois cinq milles (5000).</li> <li>13. PL: C'est ça. Pas toute d'une shot. Y en a.</li> <li>14. CD: Non, non c'est ça.</li> </ol>	<p>4 :02</p>
---	--------------

15. PL:	(inc).	
16. CD:	Bin c'est ça, non, c'é parce tu me dis cinq milles (5000) aux vacances, j'sais que, j'sais que l'année passée, cinq milles (5000) en jan en juin pis cinq milles (5000) en juillet.	00:05:00
17. PL:	Effectivement, bon j'ai calculé ça vite vite, bon, rajoute les les paiements de truck depuis deux (2) ans mettons sept milles piasses (7000 \$) par année, t'es t'es rendu à quinze milles (15 000), t'es rendu à vingt-cinq (25), ajoute un dix (10) qu'on a payé de frais de créances, trente-cinq (35), les assurances, on est probable, pis les milles les les ses cents (100) et pis ses milles (1000) à gauche à droite, on doit être pas loin du 50 (cinquante).	
18. CD:	Ah c'est sûr et certain.	
19. PL:	Fa que mettons.	
20. CD:	J'sus convaincu.	
21. PL:	Mettons moi euh j'dis, mettons euh quatre (4) paiements de cinq milles (5000) là, mettons que ça dure encore deux (2) ans là.	
22. CD:	Hum.	
23. PL:	Le temps qu'y soit libéré. Mettons on arrive à peu près à soixante-dix (70). Ajoute le truck euh.	
24. CD:	Bin six cents piasses (600 \$) par mois.	
25. PL:	Sept, sept milles deux cents (7200) par année, huit milles (8 000), dix milles (10 000) ça fait euh seize milles (16 000), mettons trente cinq milles (35 000) plus les assurances mettons quarante milles (40 000), t'sais parce qu'on paye les assurances du truck aussi.	
26. CD:	Hu, hum.	
27. PL:	Fait que quarante milles (40 000) plus euh vingt milles (20 000) ça fait soixante milles (60 000) plus cinquante milles (50 000) on est rendu à cent dix milles (110 000) à peu près.	
28. CD:	Dans deux (2) ans ça là	
29. PL:	Dans deux (2) ans ouai. Fa que euh si faut payer, les frais, les frais de faillites personnelles, c'est huit milles (8 000) t'sais à part ça c'est un autre affaire qui faut ajouter. Fa que tu voé, on on parlait de ça on disait, ça peut être moins que ça si si y é libéré avant deux (2) ans on aura pas quatre (4) paiements de de char, si y é libéré en un an, un an et demi.	00:06:00
30. CD:	Oui oui, j'suis d'accord.	
31. PL:	(inc) même pas déposé (inc).	
32. CD:	Oui mais par contre, son camion allez-vous continué à le payer pareil. Là tu m'parles de deux (2) ans?	

33. PL:

Oui, oui, oui tant que on n'a pas, pis euh un montant, un  
montant forfaitaire à sa libération de faillite (inc).

00:06:26